

Modalités de l'inscription en collège public

jeudi 26 avril 2018, par [BARBIER Patricia](#)

Consulter les 2 documents joints concernant la rentrée scolaire 2018/2019 extraits de la circulaire départementale concernant les modalités d'affectation en classe de 6^e.

L'affectation en classe de 6^e y compris les demandes de dérogation relève exclusivement de la compétence de Monsieur le Directeur des Services Départementaux de l'Éducation Nationale.

Concernant les élèves scolarisés dans l'enseignement privé HORS CONTRAT ou instruits dans la famille et qui souhaitent rejoindre un établissement public :

les familles doivent prendre contact avec la Direction des Services Départementaux de l'Éducation Nationale (tél. 04.90.27.76.00 « pôle des élèves ») impérativement avant le 30 avril 2018.